**Commune d'EYGLUY-ESCOULIN**
**26400**
---

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024**

Le 16/12/2024, à 18h, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

**Nombre de membres :**
En exercice : 5
Présents : 4
Absent : 1
**Date de convocation :** 10/12/2024

**Présents :** Mme BALZ Noémie , M. FILZ Roland, Mme GUION Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

**Excusée ayant donné pouvoir :**
Mme HALLEUR Cécile donne son pouvoir à Mme Karine Ottogalli

**Date d'affichage :** 10/12/2024

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
A été nommée comme secrétaire de séance: Mme Noémie BALZ

**1- Procès-verbal du conseil municipal du 13/11/24**
Le procès-verbal de la séance du 13/11/2024 est adopté à l'unanimité.

**2- Compétence eau**
Suite à l'annonce du premier ministre Michel Barnier, fin septembre, qui offrait la possibilité de garder la compétence eau dans les communes, nous avions opté pour cette option, tout en attendant la validation de cette proposition par le Sénat et l'Assemblé Nationale. Si elle a été validée par le Sénat elle ne l'est toujours pas par l'Assemblée Nationale qui a jusqu'au 31 décembre 2024 pour se prononcer. Sachant que rien ne sera voté, dans les temps, par l'Assemblée aux vues de l'actualité politique française et donc que le transfert, de la compétence eau, à une intercommunalité ou un syndicat reste obligatoire, le conseil opte pour intégrer le SMPAS au 1er janvier 2025 plutôt qu'à la CCVD.
Le SMPAS est un syndicat local, géré par les élus des communes qui la composent et qui fonctionne depuis des dizaines d'années contrairement au service de la CCVD qui lui se met actuellement en place.
Gilles Magnon, le président du syndicat propose de venir rencontrer les habitants de notre commune et répondre aux questions en mairie courant janvier.

Délégués titulaires : Denise Guion et Karine Ottogalli
suppléants: Roland Filz et Noémie Balz

**3-Organisation de la gestion de la compétence Eau avec la CCVD**
La loi prévoyant le maintien des syndicats supracommunautaires après le transfert de compétence, le SMPAS et le SIGMA seront maintenus mais la CCVD viendra en représentation/substitution des communes de son territoire au sein des conseils syndicaux concernés.
Les élus souhaitent que l'eau potable soit toujours gérée par le SMPAS après le transfert de compétence.
Ils décident qu'au moins un de ses représentants communaux soit maintenu et nommé par la CCVD au conseil syndical du SMPAS pour assurer la continuité de la gestion du SMPAS et porter les intérêts de la commune.
Ils confirment que l'assainissement non-collectif soit toujours géré par le SIGMA après le transfert de compétence.

Ils décident que son représentant au conseil syndical du SIGMA soit maintenu et nommé par la CCVD pour assurer la continuité de la gestion du SIGMA et porter les intérêts de la commune.

**4 - Redevance Consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**

Compte tenu du transfert de la compétence, ce point est retiré.

**5 - Devis micro station autonome à l'Escoulin**

Le système d'assainissement de la salle communale et du logement communale est devenu obsolète.
L'entreprise du Col de Lunel représenté par Jérôme Emery, propose un devis qui s'élève à 16 280 € HT.
Cette proposition permettrait de garder le platane dans la cour, arbre qui nous permet d'avoir de l'ombre et de pouvoir profiter de cet espace durant les chaleurs.
D'autres entreprises seront contactées pour établir des devis.

**6- Projet protection incendie**

Pour répondre à une obligation de l'Etat en matière de lutte contre les incendies, la commune va s'équiper de poteaux incendie et de cuves réservoirs.
Suite au rendez-vous avec Objectif Eau, représenté par Eric Faure, nous avons établi un projet global qui comprend l'installation 2 poteaux incendie et 3 réserves d'eau à enterrer sur la commune d 'Eygluy -Escoulin réparti comme suit :

- poteau incendie: 1 à Eygluy et 1 à l'Escoulin (4267 € HT.)
- 1 Cuve de 60 m3 à Eygluy (28236 € HT.)
- 1 Cuve de 120 m3 à l'Escoulin côté Granjon (33038 € HT.)
- 1 Cuve de 80 m³ à l'Escoulin côté chemin des Villars (24656 € HT.)

Montant global 90.197€HT. Cette réalisation se fera en plusieurs phases sur plusieurs exercices et commencera par la pose des poteaux.
Un dossier DETR sera déposé pour obtenir des subventions d'État.

**7- Voiries**

Des sur-largueurs pour les services incendies et secours ont été effectuées par l'entreprise Bouvat TP sur la piste de Mandavit afin de permettre le croisement des engins en cas de besoin et plusieurs camions de gravier concassés ont été déposés à l'entrée de la piste coté Eygluy.
Avec le goudron à froid et le mélange sable-gravier acheté à Bouvat TP, Bruno et Wladimir (agents CCVD) ont remis en état plusieurs chemins (Granjon, Eylu et Véraut). Quelques parties sur l'Escoulin restent encore à faire.

**8- Terrasse communale et demande d'achat de la parcelle B699 sur Eygluy**

Suite à la demande d'achat de la parcelle B699 par Mme Lesaffre et M Delforge et suite à la concertation avec les riverains, plusieurs personnes se sont opposés à la vente de cette parcelle par la mairie.
Une offre de vente de la terrasse communale, située devant l'entrée du gîte le Chat Bleu, sera faite, dans un premier temps, en priorité aux deux riverains, au prix restant à charge de la commune, suite aux travaux de mise en sécurité. Les frais inhérents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

**9- Obligation de débroussaillage**

La commune étant classée en zone bio-risque, un mail sera envoyé aux propriétaires avec les consignes de débroussaillage indiquées par la préfecture.

**10- ADN avancée et convention**

Des conventions restent encore à signer par les propriétaires des terrains pour le passage des équipes afin de déployer la fibre sur les anciens poteaux Télécom-Orange. A noter que le raccord de la fibre optique dans les foyers est actuellement gratuit, cependant après le démantèlement du réseau cuivre, prévu en 2027-2028, les demandes de raccordement seront à la charge des propriétaires. Début des raccordements courant 2025.

**11- Urbanisme**

- Validation du Permis de Construire n° *PC02612824D002*
- Déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur n° *DP02612824D09*

**12- compte-rendu des réunions**

Voir article 10 ADN

**13- Questions diverses**

Une réflexion est en cours pour assainir le mur entre le cimetière et l'église de l'Escoulin. Un devis va être demandé.

En cas de neige ou verglas merci de laisser libre l'accès à la voirie pour le passage du chasse-neige ou pour pouvoir saler la route. Du sel est à disposition dans des conteneurs « poubelle » sur le chemin du Col de Véraut, sur le chemin des Villards et du cimetière et au centre des 2 villages. Merci à tous de bien vouloir nous signaler si le contenant est vide ou en passe de l'être.

La séance du conseil municipal est levée à 20h20

Le secrétaire de séance
Noémie BALZ

N. BALZ

Le Maire
Roland Filz